



Séance du mardi 22 juillet 2014

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille quatorze et le vingt-deux juillet à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2014, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents :</u> Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ
<u>Votants:</u> 9	<u>Excusés :</u> Jérôme TROLLIET, Gilles GALLÈS
	<u>Secrétaire de séance :</u> Mayder MARAN

Le PV de la réunion du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le maire indique un point à ajouter à l'ordre du jour :

- l'autorisation de recevoir l'excédent suite à la dissolution du syndicat du collège de Sauveterre de Guyenne.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

En préambule Monsieur le Maire indique que l'ensemble du Conseil a reçu la convocation via la plateforme sécurisée sauf Madame Mayder MARAN ; des tests seront faits pour y remédier.

Madame Mayder MARAN est désignée comme secrétaire de séance.

Suite à la réunion précédente et aux suggestions pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI), Madame Dominique BRIFFAUT s'interroge sur le fait qu'elle puisse figurer sur la liste pour la commission sur les impôts étant donné qu'elle n'est pas propriétaire dans la commune. Le Maire précise que payant des impôts locaux, elle figure sur l'avis d'imposition pour les impôts locaux.

Finances publiques

Admission en non-valeur suite à dissolution de l'AFR

L'AFR a été dissoute en décembre 2012. Madame la trésorière a fourni un tableau faisant état des dépenses et recettes, celui-ci est présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal. Il explique les différents postes de recettes et de dépenses.

Admission en non-valeur - DE 2014 50

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des créances restant à recouvrer au titre des exercices 2005 à 2011 consécutivement à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement et propose de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les admissions en non-valeur pour la somme de 120.78€.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Décision modificative consécutive à la précédente admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose quelques ajustements budgétaires :

		Recettes	Dépenses	Explications
6541	Créances admises en non-valeur		400.00	Impayés de l'AFR et autres
023	Virement à la section d'investissement		1 677.67	Virement vers la section d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 677.67		Excédent du syndicat du collège
758	Produits divers de gestion courante	400.00		Remboursement d'un trop payé à la Saur (fuite d'eau)
2313 - 114	Constructions		2 053.67	Dépenses à venir pour la construction de la maison de santé
001 - 00	Solde d'exécution sect° d'investissement	376.00		
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	1 677.67		Virement émanant de la section d'investissement

Décision modificative 1 - DE 2014 51

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
6541	Créances admises en non-valeur		400.00
023	Virement à la section d'investissement		1677.67
002	Résultat de fonctionnement reporté	1677.67	
758	Produits divers de gestion courante	400.00	
TOTAL :		2077.67	2077.67
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2313 - 114	Constructions		2053.67
001 - 00	Solde d'exécution sect° d'investissement	376.00	
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	1677.67	
TOTAL :		2053.67	2053.67
TOTAL :		4131.34	4131.34

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
 Votants : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Refus : 0

Délégation au Maire

Souscription d'un emprunt à la Banque postale pour la Maison de Santé

Pour le financement de la Maison de Santé Communale, Monsieur le Maire indique que différents établissements ont été consultés :

- Banque Postale
- Crédit Agricole
- Caisse d'Épargne

Il s'agit d'un emprunt de 200 000 euros sur 15 ans.

Les propositions de taux sont les suivantes :

La Banque Postale	2,90%
Crédit Agricole	3,21%
Caisse d'Épargne	3,23%

Monsieur Alain COMBES indique que le cout du prêt est de :

La Banque Postale	46 835.00€
Crédit Agricole	51 360.00€
Caisse d'Epargne	52 433,20€

Monsieur le Maire précise que le Crédit Agricole, partenaire habituel, n'a pu faire des propositions aussi intéressantes que la Banque Postale. Elle est donc retenue. Les fonds seront disponibles le 28 juillet prochain.

Informations diverses sur la Maison de Santé Communale

Suite à une première simulation, si les locaux sont loués, cela représentera une recette de 8 000 €.

Dans l'état actuel des réservations des professionnels de santé il restera à la charge de la Commune de 8 000 € pour le remboursement du prêt et le paiement des charges.

Un devis pour l'eau et l'assainissement a été établi d'un montant de 3 000 € auquel il faut ajouter le compteur d'eau. C'est un devis estimatif qui sera revu.

Monsieur le Maire explique que le représentant du SDEEG s'est déplacé à Gornac et que les interrogations autour du branchement au réseau ont été clarifiées.

Un devis pour l'électricité avec extension du réseau (83 mètres) est présenté : il s'agit d'un estimatif de 4 712,20 €. Il y a une subvention de 1 548 € du SDEEG donc un net à payer pour la commune de 3 540 €.

Le conseil municipal valide ces propositions.

Questions diverses

Jumelage de l'amitié Hassendorf/Gornac

Samedi aura lieu la remise de la médaille de la commune au maire d'Hassendorf. La délégation sera à Gornac de jeudi à mardi prochain. D'autre part, dans le cadre du jumelage entre Sauveterre de Guyenne et la ville d'Olite en Espagne, une délégation espagnole sera également reçue samedi prochain. Une visite est prévue pour les 2 groupes au château PETRUS. Madame Maïté LESTAGE demande ce qui est prévu pour la remise de médaille, elle propose de se renseigner auprès de l'épicerie pour commander gâteaux secs, saucisson... Monsieur le Maire indique qu'il y aura environ 15 personnes entre les 2 délégations.

Alerte météo de la Préfecture

Madame Maïté LESTAGE indique qu'elle a reçu 2 messages de la Préfecture pour l'alerte météo ; Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un message que reçoivent le maire et les 2 adjoints en tant que correspondants.

Monsieur le Maire s'interroge sur la meilleure manière de communiquer les alertes aux habitants : SMS et/ou panneau lumineux. Il propose de demander aux habitants leurs mails et numéros de téléphone portable pour leur communiquer les alertes.

Monsieur Frédéric ARROYO demande si on n'aurait pas pu le faire durant le recensement. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas l'objet du recensement et que nous n'avons pas le droit de conserver des renseignements, concernant les habitants, collectés durant le recensement de la population.

Examens professionnels - A. ORTUNO et N. DUPART

Attribution des grades pour Adeline ORTUNO et Nicolas DUPART ; le maire indique que la Commission paritaire doit valider l'attribution des grades. Une fois validés, il faudra ouvrir le poste, délibérer et fermer l'autre poste.

Commissions de la Communauté de Communes et des Syndicats Intercommunaux

Monsieur le Maire précise que les délégués siégeant dans leurs commissions doivent transmettre les informations au conseil municipal. Le Maire suggère aux délégués d'envoyer des mails pour rendre compte brièvement des réunions.

Syndicat des transports du collège de Sauveterre de Guyenne

Monsieur ARROYO précise qu'il a demandé s'il était possible de faire des PV des réunions pour faire remonter les informations auprès du Conseil Municipal. Monsieur Frédéric ARROYO indique qu'une réunion a été organisée avec la gendarmerie et il a été voté l'exclusion des perturbateurs prenant les bus scolaire (élèves alcoolisés, accident..).

En ce qui concerne l'arrêt de bus à l'Esplanade Fongrave, les chauffeurs ne voulaient pas s'y arrêter. Ils devront désormais le faire et respecter les horaires. On rappellera les règles de sécurité et le respect exigé des règles. Si les règles ne sont pas respectées, les élèves seront exclus. Le Maire indique qu'il sera présent à la rentrée.

SEMOCTOM

Pour le syndicat collectant les ordures ménagères concernant Gornac et Mourens, les délégués sont en binôme car ils sont dans la même Communauté de Communes, le délégué

titulaire est de Mourens et le suppléant de Gornac. La redevance devrait être modifiée, c'est pourquoi, il faut absolument obtenir des informations.

Office du Tourisme de l'Entre-deux-Mers

Monsieur Alain COMBES fait une restitution de la réunion qui a eu lieu le 16 juin dernier. Il précise que L'OTEM, dirigé par Monsieur Rémi PLANTON, a été délégué pour gérer le tourisme et répond aux appels à projets pour le territoire.

Projet d'une résidence Senior

Monsieur le Maire indique qu'il s'était renseigné à Paris, il y a plusieurs années, lors du salon des Maires et des Collectivités Territoriales, sur des résidences seniors, exemple les « Senioriales ».

Suite à une rencontre récente avec Monsieur Pierre DEHEAULME, porteur de projet de résidences pour seniors, Monsieur le Maire lui propose une partie de l'Esplanade Fongrave afin de réaliser une pré-étude.

La surface étant insuffisante, une rencontre a eu lieu avec le propriétaire voisin, Monsieur Jean-Christophe ICARD, afin d'avoir son avis. Ce dernier a indiqué lors de cet entretien qu'il vendra le terrain au prix du marché.

En septembre une esquisse sera présentée au conseil municipal. Celle-ci comportera des T2 et T3 qui seront disponibles à la vente et à la location. Le montant d'un loyer de T3 serait de 500 euros.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal. Les conseillers présents approuvent ce type de projet.

Echange de terrain à « La Marioche »

Il s'agit de créer des accès pour des parcelles n'en bénéficiant pas. Plusieurs propriétaires sont concernés. La commune dispose d'un chemin rural que l'on peut échanger contre un autre chemin qui lui pourra être entretenu par la Communauté des Communes du Sauveterrois car il alimente des habitations et a donc un intérêt communautaire. Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires de mutualiser les frais de géomètre soit 78.00€ par propriétaire.

Organisation de la Maïade

Monsieur le Maire propose d'installer les tables le 6 septembre 2014 à l'Esplanade Fongrave à Gornac pour la Maïade. Il faut prévoir le panneau « honneur aux élus », les rubans, la banda et un flyer avec coupon/réponse. Monsieur le Maire demande si on limite aux

habitants et suggère d'ouvrir aux « extérieurs ». Le menu prévu avec le traiteur ROUZIE comprend entrée, plat, fromage et dessert pour 10,50€. Pour les boissons, Monsieur Frédéric ARROYO a de la préparation apéritif et propose d'acheter des bibs pour le vin. Pour les arbres, Laurence s'en occupe avec Monsieur Christian BOUFFARD ; il est précisé qu'il faut un 4^{ème} arbre pour créer de l'ombre. Il faut acheter les éléments de décoration ; Dominique BRIFFAUT dit qu'elle s'en occupe.

Forum des associations – Communauté de Communes du Sauveterrois

Monsieur Frédéric ARROYO rappelle que le 6 septembre 2014 a lieu le forum des associations à Sauveterre de Guyenne à l'Esplanade Bonard.

Estimations par France Domaine (vente d'un garage communal et achat d'une parcelle)

Monsieur le maire indique que France Domaine viendra le 9 septembre 2014 voir le terrain de Fongrave que la commune va peut-être acquérir et estimer le montant de vente d'un garage communal.

Sécurité publique

Monsieur Michel POSSAMAÏ indique qu'il y avait un arbre couché sur la route (propriété de la Famille DAVID) et qu'un camion a accroché sa bâche. Le propriétaire du véhicule souhaite être dédommagé mais Monsieur Michel POSSAMAÏ indique qu'il sera difficile d'impliquer le propriétaire du terrain. Monsieur le Maire indique qu'il va s'en occuper en prenant contact avec la famille DAVID pour qu'elle fasse couper l'arbre gênant la circulation.

La séance est levée à 23h30.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	

